ROUBAIX

AUJOURD'HUI :

Samedi 10 juin 1899. 161 prairial An 107 de la République). 161e jour de l'année, 20e jour du printemps. Lever du soleil, 3 h. 59 ; coucher, 8 h.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25. Fermés à 8 h.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Marché aux Fleurs. Grande Place, jusqu'à une heure.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 6 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

La grève de chez M. Ferrier. — Le Maire a fait afficher hier l'avis suivant :

En exécution de l'article 12 de la loi du 27 décembre 1892, le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de qui il appartiendra, qu'une demande de réunion en conciliation a été adressée par un groupe d'ouvriers rattacheurs en grève de l'établissement de M. Louis Ferrier, rue d'Ilem, à M. le juge de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, au sujet d'un différend qui les divise au point de vue du salaire.

Roubaix, le 9 juin 1899.

Le Maire,
Signé : H. CARRETTE.

Arrêté pour extradition. — Les agents Delerue et Castelain ont arrêté hier à 4 heures du soir, le nommé Vandermeyen Jean, âgé de 60, charpentier, demeurant quai de Lorient. Cet individu est sous le coup d'un mandat d'extradition délivré par le parquet belge, pour un vol qu'il a commis dans ce pays.

Un billet de banque perdu. — Un brave facteur des Postes, âgé de 56 ans, Jean-Baptiste Descamps, demeurant rue des Ogiers, cour d'Halluin, s'en allait hier après-midi vers 5 heures, payer des contributions chez le percepteur M. Allaire, pour une tierce personne.

Les bureaux étant fermés, le facteur s'en revint et lorsqu'il arriva à la place, il s'aperçut qu'il avait perdu un billet de banque de cent francs pendant le trajet.

Il s'empressa d'informer M. le commissaire central de sa mésaventure.

Nous espérons que celui qui trouvera le billet, songera que c'est un vieux serviteur, père de famille, besoigneux, décoré de la médaille coloniale, et qu'il le lui fera remettre.

En tout cas, peut-être se trouvera-t-il un patriote capitaliste qui lui viendra en aide. Ce serait une bonne action à laquelle nous applaudirions sans restriction.

Parti ouvrier. — Le groupe de la 4e section se réunira le 10 juin à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour très important. Causerie par Max Haly.

Le groupe de la 7e section se réunira ce soir à 8 h. 1/2 précises en son local habituel chez Fugier, rue Vaucanson, 35. Ordre du jour : Lecture socialiste.

Séance d'escrime. — Le Club d'escrime roubaisien organise pour le dimanche 18 juin prochain, une séance d'escrime à l'estaminet du Maréchal-de-Coyghem, Grande-Rue, 111.

Le Club n'a rien ménagé pour la complète réussite. Il y aura des maîtres d'armes renommés. De plus la Société des Trompettes du Nord et le Club Excelsior prêteront leur concours.

Avec de pareils éléments, le succès est assuré pour la séance organisée par le Club d'escrime roubaisien.

L'emprunt des eaux potables. — L'emprunt de Roubaix-Tourcoing est couvert. Avec le consentement de quelques personnes, les souscriptions ont été ramenées au nombre d'obligations à placer, soit 716.

M. l'ancien adjoint Faidherbe en aura donc été pour ses frais d'éloquence., rageuse.

Médaille coloniale. — La médaille coloniale a été accordée à M. Auguste Wauters, demeurant 133, rue des Arts, ancien soldat au 1er régiment d'infanterie de marine, qui a pris part à l'expédition du Sénégal en 1886-1887.

Concert des voyageurs de commerce. — La municipalité de Roubaix a gracieusement mis, à la disposition roubaisienne de la société de secours-mutuels des voyageurs et employés du Nord, le square Pierre Catteau, pour l'organisation d'un concert au profit de la caisse de retraite de cette société.

Cette fête aura lieu le dimanche 23 juillet, de 5 h. à 7 h.

Beaux faits. — Albert Doutreluigne, pianiste, demeurant place Nadaud, a été écroué au poste pour cuver son vin, mercredi soir vers 9 heures, 11 rue Grande-Rue.

— Plusieurs harmonicas, appartenant à Mme Rousseau, demeurant au bazar de la rue Pierre Motte, ont été volés, mercredi dans le hall de la petite vitesse. Une enquête est ouverte.

— François Dalman, âgé de 12 ans, demeurant 21, rue de Tourcoing, cour Maton, a eu la jambe droite fracturée en tombant d'une voiture sur laquelle il jouait avec des petits camarades, rue Jacquart : il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Angèle Deskemaker, âgée de 11 ans, a été renversée par un cycliste, rue des Longues-Haies.

Elle a été quelque peu contusionnée aux jambes et a été reconduite à son domicile, cour Vroman.

Acte de courage. — M. Emile Nys, courtier-juré, s'est jeté à la tête de chevaux qui s'étaient emballés au coin du boulevard Gambetta et de la rue des Filatures, effrayés par le passage d'un automobile.

M. Nys n'en est pas au premier acte de courage ; aussi nous espérons que le gouvernement saura lui accorder une récompense bien méritée.

Nous lui adressons nos félicitations bien sincères.

UNION ROUBAIX-WATTRELOS

Société anonyme à capital variable

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le dimanche 25 juin, à 4 heures du soir, salle du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, à Roubaix.

Ordre du jour :

1. Lecture des procès-verbaux des séances des 5 mars et 29 mai 1899. — Approbation.
2. Rapports des commissions.
3. Election de sept administrateurs et trois commissaires de surveillance.

Nota. — Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 9 juin 1899

NAISSANCES. — Madeleine Capeau, rue de l'Ommelet, 38. — Marie Déplanque, rue de Cartigny, cour Lallemand, 5. — Henri Decourcelle, place de l'Abattoir, 19. — Désiré Boucau, rue d'Alger, 3. — Georges Prère, rue de Bouvines, 8, cour Ferret, 1. — Marie Kruse, rue Galvani, 4. — Hélène Yuylsieke, rue de la Guinguette, 44. — Léon Dejammet, rue Watt, 18. — Rachel Pinchon, cour Florin, 19.

DÉCÈS. — Adolphe Pezzyn, 64 ans, rue de Lille, 124. — Dominique Vanck, 83 ans, rue Saint-Jean. — Adèle Harduin, 17 ans, rue de Lannoy, cour Dufermont, 5. — Lida Ays, 3 mois, rue Blanchemaille. — Mélanie Van Aende, 72 ans, rue Blanchemaille.

CROIX

Parti ouvrier. — Le groupe la Revanche tiendra sa réunion samedi à 9 heures du soir, chez Desreux, au P'tit-Sinct, rue Colmar.

Ordre du jour : Causerie par le citoyen E. C., « Le Droit à la Vie ».

Dimanche 11 juin, à 4 heures du soir, assemblée générale de tous les membres de la section chez Victor Bernier.

Ordre du jour :

Rapport moral et financier du Congrès de Lens.

Décisions très importantes.

Renouvellement du Comité exécutif.

Affaires diverses.

La carte en règle sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Groupe « l'éclaireur » — réunion samedi, à 8 h. 1/2 du soir, chez Deboch, Urgent.

La Lyre d'Apollon sortie dimanche 11 juin, réunion au local, à 2 heures 1/2, chez Roy, Adolphe.

WASQUEHAL. — Conférence. — Une conférence sera faite à Wasquehal dimanche 11 juin courant, à 5 heures du soir, par M. le docteur Delecrre, adjoint au maire de la ville de Lille.

LANNOY. — Parti ouvrier français. — Comité cantonal. — Le comité pour se conformer à la décision prise au Congrès tenu à Lens, s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence du citoyen Casimir Liénard de la section de Lys, au siège, chez Fontaine, à Forest, pour procéder à sa réunion mensuelle. Etaient représentées les sections de Flers, Forest et Lys.

La parole est donnée au secrétaire pour lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est adopté après quelques observations du délégué de Lys, qui demande que le paiement des cotisations des sections soit retardé. Adopté et reporté au mois d'août.

La section d'Anstaing bien qu'ayant adhéré au comité ne s'est pas encore fait représenter le comité décide d'envoyer une délégation pour expliquer et faire comprendre aux adhérents de cette section, la marche du comité. Les citoyens Boussemart et Liénard sont désignés à cet effet.

Le délégué de Flers explique la situation critique dans laquelle se trouve le groupe de Flers-Bourg, n'ayant et ne sachant plus trouver de local, tellement les débitants craignent d'être victimes des colères des réactionnaires. Le comité charge le citoyen Péron de faire tout son possible pour maintenir ce groupe et trouver un local.

Le citoyen secrétaire rend ensuite compte des opérations budgétaires qui sont adoptées à mains levées.

Le citoyen Casimir Liénard déclare qu'il est entré au local du groupe les Eclaireurs d'Ilem et que quelques adhérents qui se trouvaient là, lui ont déclaré qu'ils devaient se réunir le soir même pour discuter le projet d'achat d'une couronne pour porter sur la tombe d'un des leurs, le citoyen Louis Jacqère, socialiste convaincu, qui fut candidat aux dernières élections municipales complémentaires et dont les obsèques furent religieuses, malgré ses opinions anti-cléricales ; ils lui ont demandé d'en parler à la réunion du comité, qui décide d'inviter tous les socialistes sans distinction d'assister à la manifestation.

La séance est levée au cri de vive le Parti ouvrier !

Le secrétaire du groupe les Eclaireurs, nous a fait savoir que la manifestation était pour dimanche prochain, 11 juin, la réunion a 4 heures au siège du groupe chez le citoyen Manche, estaminet des Quatre-Chemins, au Petit-Lannoy.

Nous comptons sur le concours de tous les socialistes et républicains anticléricaux.

WATTRELOS. — Conseil municipal. — Hier soir, à 7 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie pour continuer sa session de mai. Rien de bien saillant dans cette réunion dont nous rendrons compte demain.

TOURCOING

Un fils indigne. — Un gamin de 17 ans, Félix Delannoy, exerçant la profession de rentreur de fils, demeurant chez ses parents, rue du Caire, 69, est malgré son jeune âge, d'un caractère très violent et dépense souvent au cabaret une partie de sa semaine.

Il avait déjà mal commencé l'année, puisque le jour de l'an il avait passé la nuit hors du toit paternel et avait demandé de l'argent à ses parents ; sur le refus de ces derniers, il est sorti de la maison et a alors cassé les vitres.

Samedi soir, il n'était pas rentré à l'heure habituelle et ne rentrait que le dimanche, à trois heures du matin ; il rendit dix francs sur quinze qu'il avait gagnés. Son père lui fit observer qu'il n'agissait pas bien. Pour toute réponse, son fils lui demanda encore de l'argent, ses parents ne voulurent lui en donner, à ce moment il était dans un tel état de surexcitation qu'il prit un couteau en disant : « Le premier qui m'approche, je lui f... dans le ventre. »

On réussit tout de même à le maîtriser et il ne rentra plus chez lui jusqu'à jeudi soir. Son père voulut le mettre en prison, il le reçut de coups de poing ; la mère voulant s'interposer, il lui donna des coups de pied.

On alla chercher la police qui le mit en état d'arrestation.

Il a été maintenu et sera poursuivi pour coups à ses parents et menaces de mort sous condition.

Deux extraditions. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis hier entre les mains de leurs confrères belges le nommé François Gildhof, colporteur, né à Ypres, et son frère Alphonse, forgeron, également né à Ypres, prévenus tous deux d'attentats à la pudeur.

Ils sont réclamés par le parquet de Gand.

Rentes des travailleurs. — M. Augustin Lagache, 35 ans, rue du Général Laharpe, 83, monteur de étaines à l'établissement Bayard-Parent, place de l'Hôtel-de-Ville, a glissé en descendant l'escalier avec une chaîne d'un métier à tisser sur son épaule.

Il a une forte entorse au pied droit avec contusion des orteils.

M. le docteur Bernard a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

— Une tisserande de l'établissement Alphonse Pollet, rue du Bradford, Madeleine Haquette, 15 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, a reçu sur le pouce de la main droite, la pointe d'une navette.

M. le docteur Bernard a constaté une plaie par piqûre et a déclaré que l'incapacité de travail, sauf complications, serait d'une huitaine de jours.

M. Pierre Wibaux, 20 ans, demeurant rue l'Amiral-Courbet, tisserand à l'établissement Alphonse Pollet, rue de Bradford, a buté le pied gauche, contre la traverse de son métier.

Contusion et entorse du pied gauche. Soins du docteur Bernard qui a prescrit un repos de 8 à 10 jours.

— Un contre-maître de filature de l'établissement Alphonse Pollet, rue de Belfort, Henri Major, 46 ans, demeurant rue de Bapaume, 14, s'est blessé à la main gauche en serrant un écrou.

Contusion de la région dorsale gauche. Soins du docteur Bernard, quelques jours de repos lui suffiront.

Concours de pigeons. — La société « Le Pigeon Noir », chez L. Duquesne, rue de la Malsence, 100, à Tourcoing, rappelle son grand concours de Chantilly, le 11 juin 1899 avec 425 francs de prix absolument garantis quel que soit le nombre de pigeons.

Mise 1 fr. 50 dont 0,05 pour frais.

Répartition : 1° prix d'honneur 150 fr. en 30 prix de 5 fr. aux 30 premiers constatés, 2° prix d'excellence 100 fr. par série, savoir 30 francs à la 1re série de 2 non désignés, 20 fr. à la 2e, 15 fr. à la 3e, 10 fr. à la 4e et 10 fr. à la 5e, 45 fr. au premier désigné, 3° Un superbe baudet d'une valeur de 100 fr. à la 1re série de 2 désignés dans les 3 premiers inscrits de chaque amateur.

4° un service de table de 76 pièces à la 2e série de 2 désignés ; 5° une magnifique pipe d'une valeur de 6 fr. au bouquet ; 6° 10 litres d'amor du Petit-Rouge, don de MM. Gruel, au 10 premiers pigeons après le bouquet.

Les pigeons d'honneur à 0,55 participent aux 425 fr. de prix.

Pour éviter aux amateurs des dérangements inutiles, la société a décidé de former des bureaux supplémentaires :

1° Chez Delporte, rue de Paris, à proximité de la gare des Francs ; 2° chez Potié, rue de Menin. On délivrera les constateurs au local ainsi qu'au bureau de la rue de Paris, lors de la mise en paniers.

Un souvenir du concours de Dijon. — Nous apprenons que la société municipale de gymnastique l'*Union Tourquennoise* va fêter, dimanche prochain, à 3 heures, dans une réunion intime qui aura lieu au local, rue Verte, 71, les succès du concours de Dijon.

Un certain nombre d'anciens membres de la société sont rentrés dans les rangs, ce qui, joint au zèle des vainqueurs de la 25e fête fédérale nous permet d'augurer de beaux jours pour l'avenir.

Nous savons que quelques décisions très importantes seront prises dans la réunion de dimanche dont nous donnerons un compte-rendu succinct.

Convocation de réservistes. — Les réservistes des classes 1887-1889 et 1892 qui n'auraient pas été convoqués pour leur période d'exercice, sont priés de passer à la gendarmerie pour retirer leur ordre d'appel.

Réunion de commission. — La commission de la voirie s'est réunie hier après-midi à 3 heures à l'Hôtel-de-Ville, et la commission des fêtes à 6 heures. Cette dernière était présidée par M. Hassebroucq, maire, et s'est occupée principalement du festival projeté pour la Saint-Louis.

Convoi d'expulsés. — Les gendarmes de Tourcoing ont reconduit hier à la frontière, vingt expulsés dont deux femme.

Concert public. — La fanfare du Point Central exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 11 juin 1899, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1. Tourcoing-les-Francs, allegro. — 2. Val d'amour, ouverture. — 3. Gemma de Vergy, cavatine pour trombone, soliste : M. Pierre Vanhoutte. — 4. Goutte d'or, valse. — 5. Valse 5. Guirlande mélodique, fantaisie. 6. Polka des Clowns.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 9 juin 1899

NAISSANCES. — Andréa Hollebecq, rue de l'Epinette. — Marguerite Vandermeiepen, rue Lamartine. — Marguerite Heuneckan, rue de Madagascar. — Fernand Fouiel, rue de la Croix-Rouge. — Agnès Tiberghien, rue de l'Epinette. — Gaston Drouglazeau, rue Montagne.

DÉCÈS. — Pierre Boucher, 76 ans 11 mois rue du Flocon, 220. — Joséphine Busson, 72 ans 8 mois, rue du Nid, 22. — Alexandre Lhuillier, 64 ans, rue du Congo, 175.

LILLE

Vol avec effraction. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs pénétraient après effraction, par escalade, dans le café des époux Douale, situé rue des Processions.

Ils dérobaient deux montres en argent, des bijoux, des liqueurs, le tout pour une valeur de trente cinq francs environ.

Une enquête est ouverte par le commissaire du 5me arrondissement.

Un accident. — Un jeune garçon de onze ans, Oswald Théodore, était, vers huit heures et demie, vendredi soir, derrière un camion qui suivait, traîné par deux chevaux, le Faubourg de Roubaix, quand il se laissa tomber sur la chaussée.

Dans sa chute il se fractura la cuisse gauche. Il fut, les premiers soins donnés dans une pharmacie voisine, transporté à son domicile.

Un brutal. — Un sieur Philips Antoine, âgé de 24 ans, électricien à Thumesnil, a été mis en arrestation pour coups et blessures exercés sur un vieillard de 55 ans, son père. Il sera poursuivi, d'autre part, pour bris de clôture.

Expulsé. — Un pauvre diable, Prist Albert, 49 ans, exerçant la profession de cordonnier, rue des Postes, 147, a été arrêté par la police de sûreté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Chambre syndicale des limonadiers et restaurateurs. — La Chambre syndicale des garçons limonadiers et restaurateurs du Nord a tenu le mercredi 7 juin à minuit, après le travail, une réunion mensuelle ; tous les camarades avaient répondu à l'appel.

La séance commence par la lecture du procès-verbal du 6 mai, approuvé avec applaudissements unanimes.

Le dévoué président, Auguste Defossez, prend ensuite la parole dans une allocution vibrante, énumère les succès toujours croissants du syndicat, l'écrasement des placeurs, autrement dit des marchands d'hommes, il nous démontre ensuite l'accord fait entre les trois chambres syndicales de l'alimentation qui assurera sûrement le succès complet.

On vote des remerciements pour l'invitation de la commission faite par le syndicat des cuisiniers, pour leur inauguration. Nous avons remarqué, que la municipalité de la ville de Lille, nous accorderait le plus grand appui pour la suppression des bureaux de placement.

Enfin la séance est levée à deux heures du matin aux cris de Vive le Syndicat ! Vive la fédération culinaire.

Le cortège de la Reine des ouvrières. — Le Comité des fêtes Desrousseaux prie les personnes faisant partie d'une société quelconque, et désireuses de prendre part comme quêteurs au cortège de dimanche prochain, de bien vouloir se faire inscrire, soit : au siège du Comité, rue Nationale, 111, rue de Turenne, 63, ou au café de la Cloche, 13, place du Théâtre.

Les médailles argent et bronze seront réservées aux quêteurs ayant réuni les plus fortes sommes.

A propos du couronnement, la fête de l'Hippodrome s'annonce comme devant être une véritable solennité musicale.

Nous engageons donc les personnes désireuses de se procurer des cachets à l'avance, à en demander aux adresses indiquées plus haut ainsi que chez M. Francais, marchand de musique, boulevard de la Liberté.

Les carabiniers de Lille. — La Société des carabiniers de Lille organise en son local, au boulevard Victor-Hugo, 12, son 28e grand Concours de tir à la carabine Flobert et au fusil gras.

Le concours aura lieu les jours suivants : les 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 juin, les 2, 3, 9, 10, 14, 16, 17, 23, 24, 30 et 31 juillet, les 6, 7, 13, 14, 15, 20 et 21 août.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 3 septembre, à cinq heures du soir, au siège de la Société.

Quartiers de Wazemmes, Esquermes et Vauban. — Fondation d'un secrétariat du Peuple. — Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

« Le cercle radical-socialiste « La Concorde », avertit les camarades qu'un secrétariat du Peuple est formé par ses soins dans les quartiers de Wazemmes, Esquermes et Vauban.

» Tous les ouvriers y trouveront tous les petits renseignements dont ils ont besoin, et cela d'une manière absolument gratuite. Toutes les lettres, pétitions, demandes de secours ou autres, seront faites gratuitement par les membres du Cercle, spécialement désignés pour ce travail. L'ouvrier n'aura à fournir ni papier, ni enveloppes, le Cercle fournissant cela gratuitement également.

Le secrétariat du Peuple commencera à fonctionner pour Vauban, chez M. Louis Deponchelle, 53, rue Rolland, le mardi 20 juin, de 8 heures à 10 heures du soir et se continuera tous les mardis à la même heure ; pour Esquermes tous les jeudis soir de 8 h. à 10 h. chez Gustave Conryaert, 1, rue d'Esquermes à partir de 23 juin et pour Wazemmes, tous les dimanches de 9 h. à 11 h. du matin, place de la Nouvelle-Aventure, à partir du dimanche 2 juillet.

Des entrées particulières existant, aucune dépense n'est donc à faire pour les ouvriers qui s'adresseront aux secrétariats. Les ouvriers sont priés d'en faire part à leurs amis.

Le Concours horticole du Palais-Rameau. — Le concours horticole du Palais-Rameau s'annonce comme devant être particulièrement brillant ; de nombreux horticulteurs et jardiniers, y travaillent activement, l'on y voit déjà rangées de la façon la plus harmonieuse,

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Tramways électriques. — Fonctionnement de la ligne de Douai-Aniche. — Depuis cinq jours, ainsi que nous l'avons annoncé, la ligne du tramway électrique était prête à fonctionner jusqu'au point terminus, la gare d'Aniche. M. Audcrut, le directeur des tramways électriques, attendait, pour mettre ce dernier tronçon en exploitation, l'autorisation administrative. Cette autorisation lui est parvenue avant-hier soir.

Ainsi donc, malgré les nombreux obstacles soulevés de différents côtés, la Compagnie des tramways triomphe.

Vol. — Un vol de 400 francs a été commis, place Maugin, au préjudice de la veuve Dernoncourt, cabaretière, place Maugin.

Commission départementale. — La Commission départementale s'est réunie avant-hier à 2 heures 1/2, à la sous-préfecture.

ORCHIES. — La turbulence d'un jésuite. — C'était, dimanche, la procession de la fête-Dieu. Au cours de cette sortie carnavalesque, — qui n'est qu'un prélude de ce que sera le carnaval d'été organisé par la société *Les Pourchots d'Orchies*, — un jeunot homme ne s'étant pas décoiffé devant le passage du baldaquin, a été assailli par un marguillier, gros industriel de notre ville et membre du comité du monument des morts pour la patrie.

Ce dernier, se jetant sur notre jeune homme lui enleva sa casquette et la jeta au milieu de la foule. Voilà comment ces faux-libéraux comprennent la liberté ! Ces jésuites vont-ils donc continuer longtemps comme cela ? Pourquoi la police n'est-elle pas intervenue pour faire respecter la liberté des citoyens ?

A la place du jeune homme, nous eussions simplement appliqué la main sur la figure de cet impertinent calotin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVESNES. — Tribunal correctionnel. — Piette Zéphir, manœuvres à Formies, 6 mois de prison pour vol.

— Marchand Jules, et son amie Orphine Malay, 25 et 50 fr. d'amende pour adultère.

— Femme X..., 15 jours de prison pour escroquerie.

— St-Denis Arthur, de Fourmies, 15 jours de prison et 5 fr. d'amende pour injures à agents.

— Diernille Edouard, 25 fr. d'amende avec sursis pour bris de clôture.

— Gravet Desire, rattacheur à Wignehies, 2 mois de prison et 500 francs d'amende pour contrebande.

PAS-DE-CALAIS

Accidents de mine à Denain

Le nommé Mentuel Kidoucq, ouvrier mineur, attaché à la fosse Robert, venait d'arriver à son travail le matin, un éboulement se produisit, une grosse pierre est venue accidentellement lui fracturer une jambe et lui endommager l'autre. De plus il a reçu un coup dans les reins. Son état est très grave.

Un nouvel accident est survenu à la fosse Renard. Le nommé Dhenain, demeurant au coron 58 a reçu un coup de berline dans le côté qui lui a fait une plaie de 20 centimètres de long sur dix de large, l'on ne sait pas au juste s'il n'a pas plusieurs côtes défoncées.

Son état est des plus graves.

BETHUNE. — Société d'instruction républicaine. — Dimanche 11 juin, à 3 h. du soir aura lieu au théâtre de Béthune l'assemblée générale de la société d'instruction républicaine du canton de Béthune.

Voici l'ordre du jour :

1° Rapport sur la situation de la société ;
2° Renouvellement partiel du comité ;
3° Proposition de modifications aux statuts ;
4° Questions diverses.

Cette assemblée sera suivie d'une conférence par M. Martel, inspecteur général de l'Université sur le sujet suivant : l'instruction populaire depuis 30 ans, progrès réalisés, situation actuelle, améliorations et réformes désirables.

Nous espérons qu'à cette assemblée le Comité demandera le vote secret au sujet de la question « Renouvellement partiel du Comité. » — Le vote secret donne seul en effet les garanties d'indépendance nécessaires à de vrais républicains-démocrates.

Vol. — L'enquête se poursuit au sujet du vol commis avec effraction chez M. Dupommier, sur la Grand'Place.

Le bruit a couru ces jours-ci avec persistance que plusieurs arrestations étaient opérées et on allait même jusqu'à citer des noms. Ce bruit est absolument faux et ne repose sur rien, nous tenons à le déclarer.

LILLERS. — Les sapeurs-pompiers au concours d'Amiens. — Nos sapeurs-pompiers viennent de remporter un beau succès au concours de pompes à incendie et de manœuvres de sauvetage qui a eu lieu à Amiens.

Ils ont remporté le deuxième prix de manœuvres en première division.

Le sergent fourrier, Selin a obtenu un prix de théorie.

Le résultat est d'autant plus beau qu'ils avaient comme concurrents de nombreux groupes de l'Oise et de la Seine.

L'harmonie Fanien, la municipalité et les délégués des sociétés locales ont offert des bouquets à la réception qu'ils ont faite à leur rentrée. Nos félicitations aux braves manœuvrants et à leurs dévoués chefs MM. Potier, capitaine, Guyot, lieutenant et Boussemaert, sous-lieutenant.

LENS. — Procès-verbaux. — Pour emploi de femme dans son estaminet sans certificat de bonne vie et mœurs, procès-verbal a été dressé contre Galot Auguste, cabaretier à Lens, boulevard des Ecoles.

— Pour outrages et rebellion envers agents, M. Viart, commissaire de police vient de dresser procès-verbal contre les frères Queste Georges, âgé de 23 ans et Queste Henri âgé de 19 ans, tous deux mineurs, demeurant à Lens, coron St-Louis.

Fanfare. — La fanfare ouvrière se rendra dimanche prochain 11 juin au festival de Courrières ; la commission de cette société nous prie d'informer ses membres honoraires qu'elle a obtenu une réduction de moitié sur le prix du voyage et d'inviter ceux qui désirent l'accompagner à se faire inscrire avant dimanche à midi au siège, boulevard des Ecoles.

Procès-Verbaux. — Pour fermeture tardive de leur estaminet, procès-verbal vient d'être dressé contre Uranie Delplanque, femme Michel Place, Céline Iude, femme Dambrine, et Jean-Baptiste Guilluy, cabaretiers, rue Jean-Bte Defernez, à Liévin.

Procès-verbal. — Il a été dressé contre les nommés Joyez Edouard, âgé de six ans, demeurant à Hameau-Condé n° 52 pour passage dans les récoltes dans un champ appartenant à madame veuve Lempens Alexis, rue d'Angres.

Duez François, mineur, 29 ans, rue Papin, n° 28 pour passage dans un champ appartenant à M. Caron Arthur.

Vambrouxt Clément, 20 ans, rue Richard-Lenoir pour ivresse et outrages aux agents.

Brethes Victor, âgé de 53 ans, rue Jean-Jacques-Rousseau pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

BILLY-BERCLAU. — **Vol.** — Une somme de 455 francs a été volée chez M. Dubois, qui habite à Billy-Berclau, près du pont du canal d'Aire à La Bassée. Cette somme était enfermée dans une boîte cachée sous la paillasse d'un lit.

VERMELLES. — Au conseil municipal. — On nous écrit : Il y a quelques jours le Conseil municipal de Vermelles se réunissait en séance ordinaire, pour discuter le budget. Or entre articles, il y avait une augmentation de 100 francs portée sur le traitement du secrétaire de Mairie. Le Maire et quelques autres voulurent jouer au malin et au lieu de la lire, on communique la feuille du budget à chaque conseiller qu'aussitôt qu'il en avait fini devait la passer à son voisin.

Les premiers qui regardèrent la feuille ne s'aperçurent de rien, car ils lisaient trop rapidement, mais lorsque la copie passa entre les mains de l'honorable M. Duthérage, celui-ci s'aperçut du coup monté et le dévoila aussitôt ; c'est alors qu'une très vive discussion s'engagea au cours de laquelle notre fameux greffier entendit quelques vérités très dures pour lui.

Et pour en finir, la majorité par 11 voix contre 8 repoussa le crédit.

Voilà qui est bien.

Un groupe d'éclairés.

FOUQUIÈRES-LÈZ-LENS. — Contrairement au faux bruit qui circule dans la commune au siège de la société de musique, Mme veuve Loyer, dit chez Tetauche ; elle organisera un grand bal à la ducasse du 10 juillet 1899, comme les années précédentes.

HARNES. — Procès-verbaux. — La gendarmerie vient de dresser les procès-verbaux suivants contre : Louisa Pottier, âgée de 16 ans, Coron Evin, Léontine Bocquillon, femme Coulon, cabaretière, Charles Coillot, 58 ans, cultivateur, Grande-Rue, et Victor Janssens, 37 ans, menuisier, rue de la Gare, pour divagation de chien sans collier.

WINGLES. — **Procès-verbal.** — Fleury Destrebecque, âgé de 50 ans, marchand de poisson à Haisnes, vient de se voir dresser procès-verbal, pour contravention à la police du marché.

SALLAUMINES. — Acte de bienfaisance. — Trois ouvriers de la fosse n° 5, des mines de Courrières sont pris l'initiative de faire en faveur du citoyen Delforge, Géry, malade, depuis environ deux mois, une quête qui a rapporté 46,90.

Merci aux ouvriers du puits n° 5 et aux quêteurs

Procès-verbal. — La gendarmerie vient de dresser procès-verbal à la charge de Hecquet Jean-Baptiste, garde-frein, pour coups portés à sa femme Anna Copin.

HENIN-LIETARD. — **Libre-Pensée.** — Les membres de la société de libre-pensée la Prévoyance socialiste d'Hénin-Liétard, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 11 juin, à 7 heures du soir chez le citoyen Tabeau, débitant rue de Rouvroy.

Objet : 1° Réception de nouveaux adhérents.

2° Décisions à prendre pour la fête civile.

Les sociétaires qui auraient des enfants à présenter pour le baptême civil, sont priés de faire parvenir les noms au siège de la société pour le dimanche 11 juin, afin d'établir les diplômes.

Arrestation. — Sur réquisition de M. le procureur de la République à Béthune, la police d'Hénin-Liétard a procédé à l'arrestation de la nommée Fontaine Léona, journalière, âgée de 22 ans, condamnée en 1897 à 6 jours de prison pour coups, qui n'avait pas purgé sa peine.

AVION. — **Parti Ouvrier Français.** — Les secrétaires de chaque groupe sont priés de convoquer leurs membres individuellement pour dimanche, à 7 heures du soir.

Libre-Pensée. — Dimanche, à cinq heures du soir, réunion de la Libre-Pensée chez Deleplanque Eugène, les citoyens qui désireraient en faire partie pourront s'y présenter.

Parti ouvrier. — **Réunion.** — Tous les membres du huitième groupe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 11 juin, à 6 heures du soir, à leur siège. Une causerie sera faite par le citoyen Delcourt O., secrétaire de la section.

NOTA. — Tous les membres du Conseil d'administration de la section avionnaise sont aussi priés d'assister à cette réunion.

Conseil municipal. — Samedi 10 juin et jours suivants, réunion du Conseil municipal, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

1° Octroi, tarifs et règlement.
2° Comptes administratifs de 1898
3° Budget additionnel de 1899.
4° Budget primitif de 1900.
5° Questions diverses.

Courses vélocipédiques. — Le dimanche 18 juin auront lieu les courses vélocipédiques organisées par la société le Vélo-Club Avionnais et dont voici le programme :

1° Course réservée aux membres de la société. 4 prix. départ à 4 h. 1/2 du soir, itinéraire place de l'église, la Coulotte, route d'Arras jusque la maison Bachelet à Vimy, chemin de Vimy à Givenchy, de Givenchy à Avion, retour au siège.

2° Courses cantonales aux vélocipédistes des cantons de Lens et de Vimy, droit d'entrée 2 francs, 4 prix.

Départ à 5 heures 1/2, itinéraire place de l'Eglise, la Coulotte, route d'Arras, Arras, place du Pont de Cité (contrôle), retour par la même route.

3° Course de consolation, 2 prix, départ à 7 heures 1/2, itinéraire place de l'Eglise, la Coulotte, brasserie de M. Courtin (contrôle), retour par la même route.

Pendant les courses, l'Harmonie municipale d'Avion se fera entendre.

Le soir, il y aura bataille de confettis, illuminations et bal champêtre, dans l'établissement de M. Alexis Decrombecque.

Pour renseignements, s'adresser à M. Alcide Daubresse, président du Vélo-Club Avionnais.

NŒUX-LES-MINES. — **Incendie.** — Un commencement d'incendie a détruit à Nœux-les-Mines, mardi vers 5 h. du matin au fournil et au poulailler chez Mme veuve Lacoude cabaretière. La perte est évaluée à un millier de francs. Il y a assurance.

ARQUES. — **Procès-verbal.** — Un des ouvriers de la ballastière qui avait quitté son travail vint demander au contremaître de le rembaucher.

Sur le refus de celui-ci une altercation s'éleva et dégénéra en dispute suivie de voies de fait réciproques.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

SAINTE-MARIE-KERQUE. — **Procès-verbaux.** — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre un journalier de cette commune qui a exercé des violences sur un cultivateur qui le priait de ranger son âne pour lui permettre de passer avec les vaches qu'il conduisait.

Procès-verbal a été également dressé contre la femme de ce journalier qui, intervenant dans la discussion, n'a pas trouvé de meilleur argument que de montrer à l'adversaire de son mari la... lune à moins d'un mètre de distance.

LE SOCIALISME AU JOUR LE JOUR

Propriétés et Profits capitalistes
Autour d'une Grève
Leurs Remèdes
La Solution

Varia

PAR

JULES GUESDE

UN FORT VOLUME IN-18 (450 PAGES)

Pour les Groupes et les Membres du Parti

2 fr. 50 au lieu de 3 fr. 50

Adresser les Demandes au SOCIALISTE
5, rue Rodier, PARIS

ULCÈRES VARICEUX DARTRES, ECZÉMAS VICES DU SANG

Guérisons rapides et certaines des cas les plus tenaces par le DÉPURATIF du Dr JACKSON

ST GARANTIE 25 ANS DE SUCCÈS

Brochure *gratis* et preuves de Guérisons merveilleuses. S'adres. H. COUVREUR, Pr, à Rombaix, 20, Rue Nationale. E. SCHEIDER, à Hennebont.

REFUSER TOUT